

Détrier





Sommaire

Editorial	2
Actions sociales	3
▪ Repas communal	3
▪ Goûter de Noël	3
Histoire locale	4
▪ 8 mai	4
▪ 11 novembre	5
▪ Détrier en 1918	6
Vie associative	7
▪ Le Comité des fêtes	7
▪ Le club Les « Sans Soucis »	14
▪ Association Communale de Chasse Agréée	15
Informations diverses	16
Urbanisme 2019	19
Les Infos du Maire	19
Vœux de l'équipe municipale pour 2020	20

Bulletin municipal de Détrier

Directeur de la publication :

Alain Sibué

Comité de rédaction :

Monique Monier

Manuelle Le Velly et Caroline Zanardi

Photographies : Collections privées - Fotolia

Brigitte Mauraz (Dauphiné Libéré)

Réalisation et impression :

Gap éditions communication

2, rue du Marais - 73190 Challes-les-Eaux

Tél. 04 79 72 67 85

Détrelines, Détrelinis,

Après six années passées ensemble la fin du mandat approche rapidement. C'est avec émotion que je vous écris ces quelques lignes en pensant au travail réalisé par nos équipes durant ce mandat.

Ces années furent riches en bouleversement lié à la réforme territoriale et à la création de la communauté de communes "Cœur de Savoie" qui emmène avec elle bon nombre de compétences et complique profondément la gestion de notre commune.

Dans ce tumulte notre village se porte bien, et réalise de nombreux projets pour préserver, valoriser, et dynamiser notre petit territoire. La sécurité et la préservation de notre population sont aujourd'hui une priorité.

Le climat devient incertain, et les catastrophes climatiques de début juillet 2019 ont fortement impacté notre commune et ses habitants. Des travaux sont déjà lancés afin d'assurer un avenir plus serein. Le climat, l'environnement, notre cadre de vie sont les réflexions de demain.

Après 6 ans de bonne humeur, je remercie une équipe municipale motivée, des employés communaux efficaces et dévoués, ainsi que les bénévoles des différentes associations pour leur engagement et leur dynamisme.

Tous ces acteurs font de notre village un lieu agréable où il fait bon vivre. Il me reste à vous souhaiter une douce année 2020.

Le Maire
ALAIN SIBUÉ



Dimanche 13 janvier 2019

Repas communal des têtes blanches détrelines



Ce dimanche 13 janvier 2019 le temps est gris et pluvieux il fait bon se mettre au chaud au sein du restaurant « Le Carré Gourmand » au Cheylas chez Simone et Roger.

C'est dans un cadre très agréable et une ambiance conviviale que bonjours et vœux sont échangés. Après quelques papotages et l'apéro, on déguste le repas qui est excellent et très copieux, avec Roger c'est évident aucune surprise les assiettes sont bien pleines. L'après-midi a été entrecoupée de chansons et de danses le tout aux bons soins de Perline la chanteuse chargée de l'animation.



Le plaisir de se retrouver et de passer cette journée ensemble était palpable et l'humeur joyeuse !

Merci à nos deux livreurs Sébastien et Loulou qui chaque année font la tournée pour les Détreline qui ne peuvent être présents. Et merci à Roger de les avoir invités tous les deux au repas !



À noter : 3 nouveaux cette année Georges Simonet – Antoine Gervasoni et Pierre Socquet
À l'année prochaine !

MONIQUE MONIER, 1^{ÈRE} ADJOINTE

Le goûter de Noël des petits Détreline

Ce 18 décembre, le goûter s'est passé à la salle communale en raison des travaux en mairie.



Les enfants étaient peu nombreux ce qui est regrettable, mais l'ambiance festive était bien présente avec le mini-concert de Sylvana qui a chanté Louane, Angèle, et bien sûr des chansons de Disney en passant par le bleu lumière. La séance coloriage a été également bien appréciée le plus petit Jules était aidé par Nelly et chacun est reparti tout content avec son dessin. Le goûter composé de bûches maison, mandarines, papillotes et jus d'orange, a été dégusté par tous, et le maire était là pour partager ce goûter avec les enfants de la commune. L'après-midi s'est terminée en danse et éclats de rire avec une grande chenille musicale et des mines radieuses.



MONIQUE MONIER,
1^{ÈRE} ADJOINTE



Commémoration du 8 mai

La cérémonie s'est déroulée avec la pluie et sous les parapluies.... les courageux étaient présents. Dépôt de la gerbe par notre maire actuel Alain Sibué et l'un des anciens maire de la commune Mr Constant Joly.

Ensuite quelques mots du maire à propos des élections européennes, de l'Europe et de la paix qui règne dans celle-ci.

Puis il fait lecture de la lettre du secrétaire d'Etat.

L'appel aux morts par le maire et sa 1ère adjointe avec la présence du porte drapeau Henri Battentier de l'ANACR Cœur de Savoie.

Minute de silence pour nos jeunes soldats morts pour la France.

Et nous avons terminé à la mairie avec le pot de la municipalité..



MONIQUE MONIER, 1^{ÈRE} ADJOINTE





Commémoration du 11 novembre 2019

Depuis la mairie où les Détreliens se sont regroupés, le défilé se met en route, les enfants en tête et ce jusqu'au monument aux morts où nous attendent un autre groupe d'habitants du village.

La cérémonie de commémoration commence avec un discours du maire Alain Sibué, ses premiers mots sont pour Louis Darvey pour lequel nous avons tous une pensée forte et émotionnelle car Louis était une personne très appréciée.

Puis un hommage est rendu à tous les soldats français morts pour la France lors de toutes les guerres. Ensuite la gerbe est déposée par le maire actuel et Constant Joly ancien maire. La lecture de la lettre du secrétaire d'Etat est faite par le maire lui-même.

L'appel aux morts a été fait par deux adolescentes Enora et Lou, le porte-drapeau Henri Battentier de l'ANACR Cœur de Savoie était également présent. Une minute de silence a été observée à la demande du maire. La cérémonie de commémoration s'est terminée en entonnant la marseillaise.

A la demande de Madame Nicole Ruel, représentante du Souvenir français, nous nous sommes rendus sur la tombe de Joseph Rostaing jeune soldat mort pour la France où une gerbe a été déposée au nom du Souvenir Français qui précédemment avait fait restaurer la tombe. Pour clore cette journée de commémoration nous nous sommes retrouvés en toute convivialité autour du pot de la municipalité.



MONIQUE MONIER,
1^{ÈRE} ADJOINTE





Détrier en 1918

Vous aviez certainement remarqué que cet article manquait dans le précédent bulletin.

Au printemps 1918 l'armée allemande reprend du terrain. Dans la Somme le 8 août les Alliés pénètrent en un seul jour de 13 km à l'intérieur des lignes allemandes (27000 prisonniers et 400 canons capturés). Une défaite terrible pour l'armée allemande puisque le général Lunderdorff, son commandant en chef, n'hésite pas à envoyer sa démission à l'empereur Guillaume II et à qualifier ce 8 août "jour de deuil de l'armée allemande". Cette offensive des Alliés se poursuit jusqu'à l'armistice. On s'attendait à une guerre courte mais tout fut changé : perfectionnement technique, psychologie des soldats et bien sûr la carte du monde. On est passé du combat debout au combat couché et caché.

Il y a 100 ans tombait le dernier Détrelin de ce conflit. Plaisance Jean-Joseph né le 22 septembre 1891 meunier, adjudant au 68^{ème} BCA de Grenoble.

Décédé le 12 juillet 1918 à Castel Bataille de la Somme. 5 Citations : Tireur émérite il s'est fait remarquer dans tous les combats auxquels il a été mêlé depuis le début de la campagne par un sang-froid, un courage et une audace au-dessus de tout éloge. Bien qu'ayant un commencement de gelures graves aux pieds il n'a pas voulu être évacué au moment où sa compagnie allait à l'assaut, il a continué à exciter ses hommes dans six assauts successifs de tranchées allemandes.

Décorations : Concession de la médaille militaire, cité au tableau d'honneur, il aura droit au port de l'insigne de la décoration. Médaille militaire pour le motif suivant : chef de section d'une énergie peu commune et d'un courage admirable.

Le 12 juillet 1918 il a emmené brillamment sa section à l'assaut d'une position ennemie fortement défendue, entraînant ses chasseurs par son ardeur et son magnifique exemple personnel. Il a trouvé une mort glorieuse en abordant la position conquise. Inhumation au cimetière militaire de Cottenchy. Transcrit à Détrier le 10 novembre 1918.

Cette année-là à Détrier :

- Etat civil : pas de mariage.
- Une naissance : Parat André Eugène Auguste.
- Accueil des réfugiés.

Monsieur Marc Ducimetière loue un local pour les abriter et donne une somme d'argent pour subvenir aux premiers besoins. Le 3 mars 1918 le conseil municipal se réunit en session extraordinaire.

Monsieur le président Antoine Chabert expose à l'assemblée que : "Ces malheureux, n'ayant que l'allocation allouée par l'état, il a dû subvenir à leur existence pendant les premiers jours.

Toutes les dépenses occasionnées se montent à la somme totale de 200 francs.

Aucun crédit n'étant inscrit au budget communal, il invite à voter un crédit spécial. Le Conseil, considérant qu'il était de toute justice de venir en aide à nos malheureux compatriotes, approuve les dépenses faites par le Maire et vote un crédit de 200 francs qui sera prélevé sur les fonds disponibles."

- Apparition des cartes d'alimentation.

- La commune prend en charge les frais d'hospitalisation, les soins, l'assistance médicale pour les indigents et procède à la désinfection de l'école.

Autre fait de cette année :

La grippe espagnole constitue la plus grande pandémie du XX^{ème} siècle. Elle a fait environ 20 millions de victimes dans le monde dont 408000 en France.

Le 10 janvier 1918 création des chèques postaux.

Les hommes valides qui avaient un emploi lors de la mobilisation doivent être réintégrés dans les entreprises selon la loi du 22 novembre 1918.

Le 11 novembre l'armistice est signé à Rethondes et il faudra attendre 1922 pour que ce jour soit férié.

Ainsi que l'a écrit un médecin dans son journal de guerre après avoir vécu toute la durée du conflit : "Il ne faudra pas que l'on croie dans 100 ans que c'était gai, la Victoire."

MARTINE ET FRANÇOISE



Bulletin de souscription

1 000 ans d'histoire en Cœur de Savoie

Parution Septembre 2020

Prix spécial de souscription (avant le 30 juin 2020) : 50 €

Prix en librairie après parution : 65 €

Adressez votre commande

À votre correspondant :

Au Trésorier de l'association AHCS :
André BÉRARD
45 route des Châtaigniers
73800 LAISSAUD

Je joins un chèque de 50 € x exemplaires = €

À l'ordre de : AHCS

- Tenir à ma disposition chez le correspondant de ma commune
- À m'expédier (frais postaux : 20 € par livre)

(Le lieu exact et la date de mise à disposition vous seront précisés ultérieurement)

NOM Prénom

Adresse

Code postal Commune

Téléphone

Adresse internet

Date Signature



1 000 pages - 1 000 illustrations - 5 000 événements*

* Collage et couverture en toile à voile en papier recyclé

Une étude magistrale sur le territoire de «Cœur de Savoie»
réalisée par une cinquantaine d'auteurs bénévoles de Cœur de Savoie
Un ouvrage de référence

Si vous souhaitez souscrire : Des bulletins d'inscriptions sont disponibles en mairie ou chez Françoise Sibué, correspondante de la commune de Détrier au 929 route du Lac 73 110 Détrier.



Le Comité des fêtes

La « boum des kids », une nouvelle formule pour le carnaval!

Cette année, le comité des fêtes a innové en organisant un après-midi « Carnaboum » pour les petits Détreliens.

Mercredi 6 mars, une vingtaine d'enfants ont défilé dans les rues de Détrier sous un temps relativement clément avant de se retrouver, tous ensemble, à la mairie. Entre deux pas de danse, les petits carnavaliers pouvaient se désaltérer et déguster les crêpes et gourmandises offertes par le comité des fêtes. Un grand merci aux parents qui se sont rendus disponibles pour nous aider dans l'organisation de cet évènement. Certains avaient même sorti leurs déguisements !



Une belle chasse aux œufs sous le soleil

C'est sous un magnifique soleil que s'est déroulée lundi 22 avril la 6^{ème} édition de la chasse aux œufs sur le plateau sportif.

Durant l'après-midi, les organisateurs ont caché des œufs au sein du parc pour le plus grand bonheur des petits gourmands.

Après le mot d'accueil de Sandrine Landaz, présidente du Comité des fêtes, et le déclenchement de la sonnerie de notre cloche Victorine par Alain Sibué, une vingtaine d'enfants s'élançèrent sur le plateau sportif. Chacun s'empressait de chercher les œufs de Pâques dissimulés sous les herbes printanières et de remplir son panier. Quand l'exploration de la pelouse fut terminée, tous les enfants mirent leurs œufs en commun dans un grand panier et on procéda à une distribution équitable.



ANGELINE GROJEAN,
Secrétaire du Comité des Fêtes.



Le Comité des fêtes

Le 4^{ème} marché de printemps et le défilé ont tenu leurs promesses !!

Dimanche 14 avril, les bénévoles du comité des fêtes, présidé par Sandrine Landaz, ont réuni, au bord du lac Saint-Clair, une vingtaine d'exposants pour la quatrième édition du marché de printemps. Sur les étals, les visiteurs ont ainsi pu remarquer des objets de qualité tels que bijoux, objets décoratifs pour la maison mais également découvrir plusieurs stands de produits bio et de spécialités culinaires locales. L'après-midi s'est déroulé au rythme d'un magnifique défilé « haute récup' ». Martine Raynaud a imaginé ce défilé souhaitant retracer l'histoire de Détrier. Celtes, gaulois, romains... il y en avait pour tous les goûts et toutes les époques.

Martine avec l'aide précieuse de Raymonde Zanardi, Marie-Hélène Combet et Françoise Sibué ont ainsi créé 25 costumes entièrement confectionnés avec des matériaux de récupération.



Revêtu du costume de Jules César, le maire Alain Sibué animait ce spectacle devant un public toujours aussi nombreux et fidèle. Les chars du carnaval d'Arvillard ont fait également leur apparition pour le plus grand bonheur des promeneurs.

Un grand merci aux exposants, aux bénévoles et aux visiteurs qui ont fait de cette quatrième édition un véritable succès. Nous vous donnons rendez-vous pour la prochaine édition !

ANGELINE GROJEAN,
Secrétaire du Comité des Fêtes.





La fête du village rayonne sous un soleil de plomb

Malgré des conditions climatiques caniculaires, la traditionnelle fête du village s'est tenue le samedi 29 juin. Cette année, le comité des fêtes changeait son organisation et proposait une nouvelle formule « midi et soir ».

Le midi, les Détrellins et Détrellines ont savouré, comme à l'accoutumée, la fabuleuse recette « diots polenta », cuisinée par Fabien et Anthony. Le repas était alors animé par la troupe « Rythm' et danse country ». Comme l'an passé, les participants étaient sollicités pour estimer le nombre de chocolats « Ferrero » mangés pour réaliser les bijoux de la célèbre impératrice ayant défilé lors du marché de Printemps. Le gagnant de cette tombola, Albert Sibué a été récompensé par une noix de jambon, lot gracieusement offert par Philippe Renaud. Mais très vite, en raison de la chaleur, les activités habituelles (concours de pétanque...) ont été annulées.

Les participants préféraient se mettre au frais dans l'après-midi et revenir en soirée. La température se montrant plus clémente, le repas saucisses-polenta attirait une quarantaine de personnes autour des tables. L'équipe du comité des fêtes remercie tous les participants et bénévoles d'être venus à cette journée. La fête s'est terminée tard dans la soirée.

Constatant la réussite de ce 29 juin, nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine !



ANGELINE GROJEAN,
Secrétaire du Comité des Fêtes.





Le Comité des fêtes

La rencontre toutes générations

Samedi 28 septembre, des familles détrelines sont venues participer à une animation organisée dans la commune : une rencontre toutes générations..

Dès 11 heures, les enfants étaient ainsi invités à concourir à une chasse au trésor pour retrouver divers objets de l'automne. Le trésor était de taille : un coffre rempli de bonbons et sucreries... pour leur plus grand bonheur à l'arrivée !

Ils ont pu ensuite rejoindre les différents ateliers proposés : Molkky, jeux de société, fléchettes, jeux en bois ou tout simplement faire des tours de vélo et de trottinette sur le terrain de foot... Les enfants jouaient et les adultes trinquaient en bavardant, heureux de se retrouver dans ce cadre champêtre.

À midi, les participants ont tous partagé un repas salé-sucré dans la bonne humeur.

L'après-midi, certains adultes ont participé au concours de pétanque, qui a mobilisé une dizaine de doublettes mixtes. Le podium a récompensé les gagnants du concours : Henri Battentier et Mélanie Corbalan ont remporté le premier prix suivis de Benoît Laisney et Françoise Sibué, puis Albert Sibué et Emmanuel Troillard. Les gagnants et finalistes ont reçu des cadeaux et bons-cadeaux offerts par les différents commerçants de Val Gelon-La Rochette (Garage Mosca, les instituts Brume des Isles, Bellissima, la maison Soresina, Super U Détrier).

Quant aux plus jeunes, ils étaient ravis de pouvoir s'adonner à la cuisine en confectionnant deux cookies géants, sous la houlette de Lou Sibué. Ces biscuits délicieux ont été dégustés lors du goûter.

Durant l'après-midi, chacun s'est pris au jeu dans une ambiance « bon enfant » sereine et détendue.

Vers 18 heures, avant de se séparer, les présents ont partagé une dernière collation.

ANGELINE GROJEAN,
Secrétaire du Comité des Fêtes.





Le comité des fêtes célèbre Halloween

Halloween est l'occasion de partager des activités manuelles avec les enfants et, de confectionner des objets de décoration pour la maison...

Mercredi 30 octobre, dans une ambiance conviviale, enfants et adultes étaient invités à la salle communale à participer à un atelier créatif. Cette année, la vingtaine d'enfants présents a pu à la fois sculpter des citrouilles effrayantes et réaliser des lanternes décoratives. Les participants étaient ensuite conviés à déguster bonbons et gâteaux offerts gracieusement par le comité des fêtes.

Les membres du comité remercient Monsieur Le Maire pour les nombreuses citrouilles mises à disposition, les bénévoles et les participants pour leur présence et leur bonne humeur.



ANGELINE GROJEAN,
Secrétaire du Comité des Fêtes.





Le Comité des fêtes

Atelier de Noël

Pour cette fin d'année, le comité des fêtes proposait un atelier de Noël aux petits et grands Détreliens. Avec l'aide de Martine, Anne-Sophie, Marie-Hélène, Raymonde et Françoise, les enfants ont confectionné des sapins à partir de feuille de couleur, de gommettes et des paillettes, ainsi que des boules de Noël en papier argenté, et des bonhommes de neige et des petits Pères Noël en rondins de bois. Pour finir cet après-midi ludique, le comité des fêtes offrait un chocolat chaud aux participants pour se réchauffer. Les enfants pouvaient également savourer les bonnes crêpes confectionnées par Sébastien.



ANGELINE GROJEAN, Secrétaire du Comité des Fêtes.





Les fenêtres de l'Avent s'ouvrent dans le village

Quand arrive le temps de l'Avent, les villages s'illuminent, les décorations scintillent... les traditions sont profondément ancrées avec, entre autres, le calendrier de l'avevent.

En novembre, le comité des fêtes proposait aux habitants d'organiser un calendrier de l'Avent grandeur nature à Détrier. Tout le monde pouvait participer et déposer sa candidature au comité. Le principe novateur dans la région était très simple : Les habitants inscrits se voyaient attribuer un numéro du calendrier... numéro qu'ils devaient ensuite apposer à leur fenêtre magnifiquement décorée côté rue. Tous les vendredis du mois de décembre à 18h30, les habitants se donnaient rendez-vous à la salle communale, puis ensemble, ils venaient assister à l'ouverture des fenêtres dans le village. Un cérémonial accompagné, selon les soirs, de chants de Noël, de distribution de petites gourmandises, de boissons chaudes et de petites douceurs de Noël (pain d'épices, sablés...).

Cette animation exceptionnelle s'achevait le vendredi 20 décembre avec l'ouverture, par le Maire, de la dernière fenêtre à la salle communale, suivie d'un apéritif offert par la Mairie. Le comité des fêtes remercie sincèrement tous les participants. Cet évènement rencontrait un vif succès avec dix-sept fenêtres décorées. Cette animation était sans nul doute une très bonne idée pour attendre Noël et une occasion unique de sympathiser avec les gens du village !



ANGELINE GROJEAN, Secrétaire du Comité des Fêtes.





Le club Les « Sans Soucis »

Un grand MERCI à vous tous... pour cette belle année 2019 du Club des Sans Soucis

Si nous devons faire un premier bilan sur cette année passée au sein de notre Club « Les Sans Soucis » nous pourrions résumer en quelques mots : quelques très bons moments partagés, plusieurs réunions et assemblées riches en décisions. Bref... encore de nombreux souvenirs.

Lors de notre Assemblée Générale du 3 janvier 2019 nous vous avons informé que l'association Les Sans Soucis Club du 3^{ème} âge de Détrier, créée en 1978 a connu un changement de mode suite à la démission pour des raisons strictement personnelles de notre Président Christian Delamézière, afin de continuer le travail qu'il a effectué pendant 7 ans au sein du Club, nous avons décidé avec 6 personnes de se regrouper en association collégiale afin de ne pas dissoudre le Club. Un programme de festivités a été proposé et validé. Puis nous avons aussi partagé la galette des rois autour du verre l'amitié.



Nous vous conseillons vivement de vous rendre au Restaurant « La Table d'Auré » à Chamousset ou nous nous sommes rendus le 17 mai pour **notre premier repas** et gardons un très bon souvenir pour nos papilles.

Un grand merci à notre accordéoniste Jean-Marc FORAY qui a su nous enchanter et nous faire danser.



Les réunions mensuelles se sont déroulées tous les 1^{er} jeudis du mois avec comme divertissements : divers jeux, belote, coinche, triomino, rubicube etc... suivi d'une dégustation de gâteaux confectionnés par nos chères adhérentes qui ont rapporté un franc succès.



Notre méchoui annuel s'est déroulé le 15 juin à la salle communale de Détrier. Les 42 invités ont à cette occasion pu savourer un excellent repas concocté par nos deux cuisiniers habituels.

Après une trêve du 4 juillet au 5 septembre... bien méritée, nous vous livrons **nos projets de fin d'année** :



Le 16 mars 2019 a eu lieu **notre premier concours de belote** auquel 53 convives étaient présents dont 36 joueurs motivés. Nous remercions nos fidèles sponsors qui ont une nouvelle fois gâté nos gagnants.



- Le 26 octobre 2019 : **Concours de belote & Choucroute**
- Le 16 novembre 2019 : **Journée d'anniversaire** pour 3 de nos adhérents de 90 printemps à la Ferme du Bulle à Chanaz.
- Le 11 décembre 2019 : **Repas de Noël** au cabaret « Au New Castel Casino » de Challes-Les-Eaux.

Notre groupe de marche animé par Michelle et Albert a proposé chaque jeudi différentes destinations : St-François Landry, Challes-Les-Eaux, Le Bourget-du-Lac, Naves, Arêches-Beaufort, Bellentre, Epierre. Journées de détente, de bonne humeur.



Nous avons tous été choqués et perturbés par le décès de notre ami Louis DARVEY, membre actif de notre club depuis sa création qui nous laissera que de beaux souvenirs de partage, d'émotion, d'amabilité, de bienveillance pour les autres. Une pensée à Suzanne son épouse que nous remercions d'être toujours fidèle au club.

LA RESPONSABLE DU CLUB, CLAUDETTE RUAT



A.C.C.A de Détrier

Les chasseurs de Détrier sont aussi animateurs. Ils organisent chaque année depuis 2012 le deuxième dimanche du mois de mai un vide grenier brocante. Cette année 2019 malgré l'absence de nombreux chasseurs, cette manifestation (animé par Loulou) et organisée par le Président Jean-Luc JOLY fut un beau succès.

Pour les chasseurs présents, une dure journée de 5h du matin à 21h30 le soir.

L'argent collecté sert à l'information pour les promeneurs des lieux et jours de chasse.

Des miradors sont en place afin de connaître exactement le lieu et la position du chasseur.

La direction dans lequel le chasseur peut exécuter un tir fichant sans danger.

À Détrier tous les chasseurs sont munis de tenues fluo et la chasse se fait en une seule équipe.

Les chasseurs savent s'adapter pour assurer la sérénité de leur loisir, ils cohabitent avec l'ensemble des usagers des sentiers, ils occupent et partagent l'espace en toute sécurité.

Le dimanche 1^{er} septembre le repas annuel de la chasse a eu lieu en plein air sur le devant du local de chasse, les épouses des chasseurs y étaient conviées ainsi que Monique et Loulou en remerciement de l'animation lors de la brocante.

Le repas a été livré par le traiteur « La table du Héron » et servi par les chasseurs.

Une rose a été offerte à chaque dame présente.

Ce fut un grand moment de convivialité.



En fin de soirée nous nous sommes quittés en nous donnant rendez-vous pour l'ouverture de la chasse et à la prochaine brocante qui sera la 9^{ème} et aura lieu le 2^{ème} dimanche du mois de mai 2020.

GEORGES SIMONET /LES CHASSEURS





Le 17
Gendarmerie

Le 18
Pompiers

Le 15
SAMU,
médecin de garde

Le 112
Numéro d'appel d'urgence européen (y compris à Détrier) vous orientant vers le service d'urgence référent du lieu d'appel (SAMU ou pompiers ou gendarmerie).

La gendarmerie de La Rochette

29 rue de la Grangette

Ouverte au public :

- du lundi au samedi : 8h-12h et 14h-18h
- dimanche et jour férié : 9h-12h et 15h-18h

Permanences en mairie

Secrétariat de Mairie de Détrier :

Elisabeth Faverjon
Tél. : 04 79 65 69 23
Fax : 09 70 62 42 75
Courriel : accueil@mairiedetrier.com
(consulté tous les jours)
Heures d'ouverture au public et permanence Maire et 1^{re} Adjointe :
■ mercredi de 17 h à 20 h



Les clefs de l'église sont à réclamer en Mairie en cas de besoin

Les services passeport et carte d'identité

PIECES A FOURNIR - originaux uniquement (les pièces sont scannées et restituées)
Effectuer une PRÉ-DEMANDE en ligne sur le site suivant: <http://predemande-cni.ants.gouv.fr>
(Indiquer tous les prénoms de chaque personne et le nom de jeune fille de la mère)
Imprimer le récapitulatif et le fournir avec les autres pièces ou conserver le numéro de la PRÉ-DEMANDE reçu par SMS

Passeport ADULTE

PREMIERE DEMANDE :
CARTE D'IDENTITE ou ACTE DE NAISSANCE intégral (de moins de 3 mois) **SI NECESSAIRE** (VOIR FICHE INFORMATION sur notre site)

RENOUVELLEMENT :
Ancien PASSEPORT + CARTE D'IDENTITE

JUSTIFICATIF DE DOMICILE : (une facture mensuelle de moins de 3 mois ou dernière facture annuelle)
(premier internet/renouvelé) Exemple : Avis d'imposition - Taxe d'habitation - Taxe foncière - Quittance loyer - Eau - Assainissement
Attestation d'assurance domicile - Téléphone portable (**pas de factures d'électricité ni de gaz**)
(l'adresse de la CNI sera identique à celle de votre justificatif).

Adulte logé chez un tiers sans facture à son nom : Fournir le justificatif de domicile + l'attestation de domicile (à télécharger sur le site de la mairie) + carte d'identité du logeur (qui sera scannée et restituée).

PHOTO D'IDENTITE : 2 photos non découpées de moins de 6 mois (sans lunettes, front et oreilles impérativement dégagés)

TIMBRE FISCAL : 8€ (paiement en ligne avec la pré-demande ou en vente chez un buraliste)

RENOUVELLEMENT POUR PERTE : Mêmes pièces + déclaration de perte à établir en mairie
RENOUVELLEMENT POUR VOL : Mêmes pièces + déclaration de vol à établir en gendarmerie

Changement de nom suite à mariage : Fournir l'acte de mariage (r. de 3 mois) ou l'acte de naissance actualisé (r. de 3 mois)
Reprise du nom de jeune fille suite à divorce : Fournir le jugement de divorce.
Mention de voyage : Fournir l'acte de décès (r. de 3 mois)

Passeport MINEUR

Présence obligatoire de l'enfant (prise des empreintes à partir de 12 ans)

PREMIERE DEMANDE :
ACTE DE NAISSANCE intégral (de moins de 3 mois) **SI NECESSAIRE** (VOIR FICHE INFORMATION sur notre site)

RENOUVELLEMENT :
Ancien PASSEPORT + CARTE D'IDENTITE

JUSTIFICATIF DE DOMICILE : (une facture mensuelle de moins de 3 mois ou dernière facture annuelle)
(premier internet/renouvelé) Exemple : Avis d'imposition - Taxe d'habitation - Taxe foncière - Quittance loyer - Eau - Assainissement
Attestation d'assurance domicile - Téléphone portable (**pas de factures d'électricité ni de gaz**)
(l'adresse de la CNI sera identique à celle de votre justificatif).

PHOTO D'IDENTITE : 2 photos non découpées de moins de 6 mois (sans lunettes, front et oreilles impérativement dégagés)

CARTE D'IDENTITE DU PARENT ACCOMPAGNATEUR (qui aura complété l'autorisation parentale sur la pré-demande)

TIMBRE FISCAL : * de 15 ans : 17 € - A partir de 15 ans : 42 €
(paiement en ligne avec la pré-demande ou en vente chez un buraliste)

PARENTS DIVORCÉS : Jugement de divorce en intégralité (**en cas de garde alternée**) ; justificatif de domicile et carte d'identité des deux parents (copie non requise)

RENOUVELLEMENT POUR PERTE : Mêmes pièces + déclaration de perte à établir en mairie
RENOUVELLEMENT POUR VOL : Mêmes pièces + déclaration de vol à établir en gendarmerie

Carte d'identité ADULTE

PREMIERE DEMANDE :
PASSEPORT ou ACTE DE NAISSANCE intégral (de moins de 3 mois) **SI NECESSAIRE** (VOIR FICHE INFORMATION sur notre site)

RENOUVELLEMENT :
Ancienne CARTE D'IDENTITE et/ou PASSEPORT

JUSTIFICATIF DE DOMICILE : (une facture mensuelle de moins de 3 mois ou dernière facture annuelle)
(premier internet/renouvelé) Exemple : Avis d'imposition - Taxe d'habitation - Taxe foncière - Quittance loyer - Eau - Assainissement
Attestation d'assurance domicile - Téléphone portable (**pas de factures d'électricité ni de gaz**)
(l'adresse de la CNI sera identique à celle de votre justificatif).

Adulte logé chez un tiers sans facture à son nom : Fournir le justificatif de domicile + l'attestation de domicile (à télécharger sur le site de la mairie) + carte d'identité du logeur (qui sera scannée et restituée).

PHOTO D'IDENTITE : 2 photos non découpées de moins de 6 mois (sans lunettes, front et oreilles impérativement dégagés)

RENOUVELLEMENT POUR PERTE : Mêmes pièces + déclaration de perte à établir en mairie + timbre fiscal de 25 €*

RENOUVELLEMENT POUR VOL : Mêmes pièces + déclaration de vol à établir en gendarmerie + timbre fiscal de 25 €*

Changement de nom suite à mariage : Fournir l'acte de mariage (r. de 3 mois) ou l'acte de naissance actualisé (r. de 3 mois)
Reprise du nom de jeune fille suite à divorce : Fournir le jugement de divorce.
Mention de voyage : Fournir l'acte de décès (r. de 3 mois)

* (paiement en ligne avec la pré-demande ou en vente chez un buraliste)



Révisions des listes électorales

Nous vous rappelons que vous avez jusqu'au 31 décembre pour vous inscrire sur la liste électorale de votre commune.

Seules des demandes déposées jusqu'à cette date permettront une inscription pour voter à partir du 1^{er} mars de l'année suivante.

Les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie ou téléchargeables sur le site internet du ministère de l'intérieur www.interieur.gouv.fr à la rubrique « A votre service », « les élections », « Comment voter ».

Ceux-ci doivent être déposés en mairie avant la date précisée ci-dessus accompagnés :

- d'une copie d'une pièce d'identité en cours de validité;
- d'un justificatif de domicile de moins de trois mois.

Les électeurs déjà inscrits sur les listes électorales n'ont aucune formalité à accomplir s'ils n'ont pas changé de domicile ou de résidence. Si vous avez changé d'adresse mais pas de commune, pensez à vérifier que votre nouvelle adresse a bien été enregistrée à la mairie.

Les électeurs étrangers ressortissants de l'Union européenne

Ils ont également la possibilité de s'inscrire sur les listes électorales complémentaires à la mairie de leur lieu de résidence avant la date indiquée ci-dessus.

Carte d'identité MINEUR

Présence obligatoire de l'enfant (prise des empreintes à partir de 12 ans)

PREMIERE DEMANDE :
ACTE DE NAISSANCE *intégral* (de moins de 3 mois) **SI NECESSAIRE** (VOIR FICHE INFORMATION sur notre site)

RENOUVELLEMENT :
Ancienne CARTE D'IDENTITE et/ou PASSEPORT

JUSTIFICATIF DE DOMICILE : (une facture mensuelle de moins de 3 mois ou dernière facture annuelle)
(impression internet possible) Exemple : Avis d'imposition - Taxe d'habitation - Taxe foncière - Quittance loyer - Eau - Assainissement
Attestation d'assurance domicile - Téléphone portable (*pour de factures d'électricité et de gaz*)
(l'adresse de la CN) sera identique à celle de votre justifié!

PHOTO D'IDENTITE : 2 photos non découpées de moins de 3 mois (sans lunettes, front et oreilles impérativement dégagés)

CARTE D'IDENTITE DU PARENT ACCOMPAGNEUR : (qui aura complété l'autorisation parentale sur la pré-demande)

PARENTS DIVORCÉS : Jugement de divorce en intégralité. *En cas de garde alternée :* justificatif de domicile et carte d'identité des deux parents (copie non recevable)

RENOUVELLEMENT POUR PERTE : Mêmes pièces + déclaration de perte à établir en mairie + timbre fiscal de 25 €

RENOUVELLEMENT POUR VOL : Mêmes pièces + déclaration de vol à établir en gendarmerie + timbre fiscal de 25 €

* Traitement en ligne avec la pré-demande ou en vente chez un bureau

Horaires des déchetteries

HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHÈTERIES DU SIBRECSA A PARTIR DE 2020

	Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi
PONTCHARRA Impasse Denis Papin Pré Brun ZI de	12h - 8h -	12h - 8h -	12h - 8h -	12h - 8h -	12h - 8h -	12h - 8h -
	15h - 18h30	15h - 18h30	15h - 18h30	15h - 18h30	15h - 18h30	15h - 18h30
PORTE DE SAVOIE 786 Route des Chancelières lie Besson Francin Lieu-dit	12h - 8h -			8h - 12h	12h - 8h -	8h - 12h
	14h - 18h30	14h - 18h30	14h - 18h30	14h - 18h30	14h - 18h30	14h - 18h30
LE CHEYLAS Rolande La	12h - 8h -	8h - 12h		8h - 12h	12h - 8h -	8h - 12h
	14h - 18h30	14h - 18h30	14h - 18h30	14h - 18h30	14h - 18h30	14h - 18h30
CRETS EN BELLEDONNE Route de la Ronzière St Pierre d'Allevard	12h - 8h -		12h - 8h -		12h - 8h -	8h - 12h
	14h - 18h30	14h - 18h30	14h - 18h30	14h - 18h30	14h - 18h30	14h - 18h30
VILLARD-SALLET Rue du Rebet	12h - 8h -				8h - 12h	8h - 12h
	14h - 18h30	14h - 18h30	14h - 18h30	14h - 18h30	14h - 18h30	14h - 18h30

IL N'Y AURA PLUS DE CHANGEMENT DE L'HEURE DE FERMETURE LORS DU CHANGEMENT D'HORAIRE ÉTÉ / HIVER
LES DÉCHÈTERIES SONT FERMÉES LES JOURS FÉRIÉS

Salle communale

Réservation uniquement aux habitants et associations de la commune à réaliser en mairie.

Chèque de caution, chèque de location, et attestation d'assurance responsabilité civile demandés au préalable. Un état des lieux est dressé avant et après utilisation et la salle doit être rendue propre y compris par les associations.

Capacité maximum : 50 personnes

Collecte des ordures locales

Ménagères : lundi.

Containers verre et papier : sur le parking de Super U et du camping.

Container vêtements et chaussures : sur le parking de Super U.



Rappel de la réglementation de l'usage des tondeuses à gazon

Un arrêté du 9 janvier 1997 porte réglementation des bruits dans le département de la Savoie : les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles, d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs



émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par des travaux qu'ils effectuent.

À cet effet, les travaux de bricolage à l'aide d'outils tels que perceuses, raboteuses ou scies mécaniques et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique tels que tondeuses à gazon ou tronçonneuses ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- **les jours ouvrables** de 8h30 à 12 h et de 14 h à 19h30;
- **les samedis** de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h;
- **les dimanches et jours fériés** de 10 h à 12 h.

Écobuage et feux de jardins

Sur le bulletin municipal 2010 un article très complet a traité de l'écobuage (brûlage de déchets forestiers issus des forêts) et des feux de jardins. Comme l'écobuage est très peu utilisé contrairement aux feux de jardin il n'est rappelé cette année que la réglementation concernant les feux de jardin.

Les feux dits « de jardin » font l'objet d'un principe général d'interdiction fixé par le règlement sanitaire départemental, qui dispose (article 84 de l'arrêté préfectoral du 3 mars 1986), que l'incinération à l'air libre des déchets ménagers est interdite. Sont assimilés aux déchets ménagers tous les déchets qui, eu égard à leur nature et aux quantités produites, peuvent être éliminés sans sujétions particulières et sans risque pour les personnes et l'environnement.

Le brûlage des déchets verts, branches, tontes de gazon... par les particuliers et les professionnels de l'entretien des espaces verts (paysagistes, collectivités...) est donc interdit, la solution étant la collecte en déchetterie puis le compostage. Ce mode d'élimination, par ailleurs fortement producteur de polluants liés à la mauvaise combustion, ne fera donc l'objet d'aucune tolérance lorsque des solutions d'élimination réglementaires ont été mises en place. Il est par ailleurs rappelé que toute dérogation municipale en la matière serait dépourvue de base légale.

De nombreux Détreliens continuent l'usage des « feux de jardin ». Les gendarmes sont intervenus dans la commune plusieurs fois, soit saisis par un riverain soit par constatation d'une fumée. La réglementation est claire d'autant que des déchetteries ont été réalisées par les collectivités et offrent une possibilité d'élimination des déchets gratuite.



Elagage

Il est rappelé aux propriétaires riverains des voies de circulation, des ruisseaux, des places publiques, qu'il est de leur obligation d'élaguer et de débroussailler tout ce qui peut être une gêne pour les usagers. En cas d'accident, leur responsabilité sera engagée.



Divagation des chats

De nombreux Détreliens se plaignent de la prolifération des chats en divers points de la commune. Une cinquantaine de chats errent, crottent et abîment les espaces verts. Nourrir ces chats c'est permettre leur multiplication avec des risques qu'ils deviennent porteurs de maladies. Les stériliser serait très difficile et coûteux (de 29 € à 87 € par animal). Un appel est fait par la commune pour demander aux Détreliens de ne pas nourrir les chats errants limitant ainsi leur prolifération.



Divagation des chiens

Il est à nouveau rappelé que la divagation des chiens est interdite de jour comme de nuit.

Les chiens de catégorie 1 et 2 doivent être déclarés en Mairie avec les documents suivants : certificat de vaccination et assurance responsabilité civile.

Ils doivent également porter une muselière à l'extérieur.

À défaut, la gendarmerie se chargera de verbaliser leur propriétaire. Il faut également signaler que certains chiens aboient plus que de raison ; il est demandé aux propriétaires de respecter le voisinage immédiat mais aussi éloigné surtout de nuit.





Urbanisme 2019

Permis de construire

NOM	ADRESSE DE L'OPÉRATION	NATURE DES TRAVAUX	NATURE DÉCISION	DATE DÉCISION
JURA MONT BLANC	PRE MARTIN	MODIFICATION BÂTIMENT	Accordé	6/02/2019

Déclaration préalable

NOM	ADRESSE DE L'OPÉRATION	NATURE DES TRAVAUX	NATURE DÉCISION	DATE DÉCISION
BRUNETTI BRUNO	33 IMPASSE SAINT MARTIN	ABRI COUVERT	Accordé	25/09/2019

Infos du Maire

Réhabilitation mairie et salle polyvalente

En 2017, la commune a engagé une étude sur la réalisation d'une nouvelle salle polyvalente. 4 sites ont été retenus.

Après réflexion et collaboration avec le CAUE DE LA SAVOIE l'ancienne salle de classe jouxtant la mairie paraît le plus judicieux.

Ce bâtiment aujourd'hui quasi inoccupé est entretenu et chauffé. Cependant, le système de chauffage électrique sera remplacé par une chaudière à granulés de bois (énergie renouvelable) financé en partie par le conseil départemental.

Ce mode de chauffage devrait dans le futur, faire baisser le coût de fonctionnement de la commune.

L'appel d'offres des entreprises a été lancé en automne 2018, après analyse le marché s'est révélé infructueux. Un nouvel appel a donc été lancé et décale le chantier de trois mois.

Mai 2019, les travaux commencent, mais le menuisier retenu ne se présente jamais sur le chantier. Il faut donc relancer une offre pour le lot menuiserie, ce qui retarde encore le chantier de 6 mois.

Aujourd'hui les travaux ont repris, et le nouveau bâtiment sera inauguré au printemps 2020.

Étude Hydrologique

Après l'étude hydrologique réalisée par le cabinet Nicot et l'orage dévastateur de juillet 2019, la commune a entrepris des travaux d'urgences avec le curage des ruisseaux de Montraillant traversant les chemins communaux, la pose d'un caniveau grille au pied de l'impasse Saint Martin et la création d'un puits perdu dans le lotissement voie romaine.

En début d'année, il sera débattu de la mise en place d'un puits perdu sur le chemin "sous les bois" au-dessus du lotissement "l'orée des bois" ainsi que le captage des eaux du village du haut.

La préservation de la population face aux dérèglements climatiques est l'enjeu de demain.

Pour information : la commune a été classée en état de catastrophe naturelle après l'orage de juillet 2019.

Agriculture

Le projet viticole du coteau de Montraillant touche à sa fin avec cette année le défrichage et l'aménagement des parcelles.

Le travail est maintenant dans les mains de notre viticulteur et le vignoble sera planté printemps 2020.

Nous participons également à l'installation d'un arboriculteur "petits fruits" s'installant sur un terrain communal à côté du cimetière. Cet agriculteur vous proposera des fruits ainsi que des confitures. Nous souhaitons bonne chance à nos agriculteurs qui donnent vie à notre commune.

Le Maire
ALAIN SIBUÉ



A. Sibué



M. Monier



A. Avogadro



L. Favre



I. Chappellet



S. Marmorat



M. Le Velly



E. Pache



M. Serfon



C. Zanardi



Le Maire

Alain Sibué

Les Adjointes

Monique Monier et Antony Avogadro

Les Conseillers Municipaux

Laurent Favre, Maryvonne Serfon,
Edouard Pache, Isabelle Chappellet,
Manuelle Le Velly, Sébastien Marmorat
et Caroline Zanardi

La Secrétaire de Mairie

Elisabeth Faverjon

Les Employés Municipaux

Henry Battentier, Patrick Chautemps
Dominique Lopes
et Judikael Di Costanzo

vous souhaitent une bonne année 2020

Permanence de la mairie

📍 **SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE** : Elisabeth Faverjon
Tél : 04 79 65 69 23 - Fax : 09 70 62 42 75

✉ **COURRIEL** : accueil@mairiedetrier.com (consulté tous les jours)

🕒 **HEURES D'OUVERTURES AU PUBLIC ET PERMANENCE MAIRE ET 1^{RE} ADJOINTE** : le mercredi 17h-20h

🌐 SITE OFFICIEL DE LA MAIRIE
mairiedetrier.fr

